

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
(DM-22-123)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 1er août 2022 débutant à 19h30 au centre multi-fonctionnel Michel -Simard 257 rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Jacques Pettersen et étant la suivante :

---

**IMMEUBLE VISÉ** : Lot 6 088 986, 98, chemin du lac Harvey

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE** : Construction d'un bâtiment complémentaire, en cour avant 4.87m. de la ligne avant au lieu de 8m prescrit pour la zone V93, dont la hauteur serait de 5.5m au lieu de 5m, d'une superficie de 47.56m<sup>2</sup> ce qui porterait la superficie totale de bâtiment complémentaire à 166.31m<sup>2</sup> au lieu de 150m<sup>2</sup> prescrit par l'article 12.5.7, et qui porterait à 5 le nombre de ces bâtiments au lieu des trois prescrit par l'article 12.5.3. Les articles énoncés font parties du règlement de zonage 2015-03

---

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2022

Jimmy Houde  
Directeur général et greffier-trésorier